

POL 4412-020
Session automne 2023
Les organisations internationales, l'ONU et ses institutions
spécialisées
Mardi 14h-17h

Chargé de cours : Chalmers LaRose
Courriel : larose.chalmers@uqam.ca
Heures de disponibilité : sur rendez-vous

Horaire: 05 septembre 2023 au 18 décembre 2023

Rencontre de démarrage: mardi 5 septembre 2023 à 14h

Modalité : en présentiel

Ce document contient le programme de votre cours. Conservez-le aux fins de référence quotidienne.

Compétences visées par le cours

- Identifier et comprendre les ressorts, outils et instruments autour desquels sont organisées les relations internationales
- Connaitre le rôle, les fonctions et l'importance des organisations internationales dans l'articulation de la politique à l'échelle globale
- Donner un sens aux actions, réalisations et limites des organisations internationales dans la politique globale

DESCRIPTIF DU COURS

Organisations internationales et ordre du monde : les fonctions des organisations internationales dans le système mondial. Le système des Nations Unies comme projet d'intervention dans les relations internationales. Les Nations Unies et la

reproduction internationale, l'intégration à l'économie mondiale ; l'action au bénéfice de l'accumulation du capital ; l'action politique. Les difficultés de la reproduction.

OBJECTIFS ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours POL 4412-Les organisations internationales, l'ONU et ses institutions spécialisées explore la rationalité, la pertinence et la contribution des organisations internationales dans la politique internationale contemporaine, en particulier dans la préservation de la sécurité et la paix dans le monde. L'un de ses objectifs premiers est d'initier, et sensibiliser, les participants à l'importance des organisations internationales, et les institutions qui les encadrent, en tant que forums et instruments facilitant les interactions entre les acteurs internationaux, en particulier les États.

Dans le cadre de ce cours, les organisations internationales sont étudiées en tant qu'acteurs d'un système international en mouvement, et indéterminé - marqué par une situation d'interdépendance de plus en plus étroite entre les acteurs - et d'une « société internationale en gestation » engagée dans une quête constante de principes et règles communs et partagés. Dans cette optique, ces organisations internationales sont appréhendées comme mécanismes et lieux de production de normes, de valeurs communes et d'institutions destinées à façonner l'environnement au sein duquel se déroulent les interactions entre les acteurs intervenant dans la politique mondiale.

Dans le cadre de cette session, nous engagerons des discussions approfondies au sujet des répercussions de la situation internationale actuelle sur le fonctionnement et les opérations des institutions multilatérales. Une attention soutenue sera réservée aux enjeux et conjectures entourant la forme aussi bien que l'orientation, actuelle et future, de l'Organisation des Nations Unies et de ses principales agences. Les sujets abordés couvriront les domaines relatifs à la paix et à la sécurité internationale, à l'économie et au commerce international, à la coopération pour le développement ainsi qu'aux questions se rapportant aux enjeux sociaux, sanitaires, humanitaires et culturels.

Objectifs d'apprentissage et résultats attendus

À la fin du cours, et après avoir effectué l'essentiel des lectures et activités suggérées, vous devriez être en mesure de :

- Déterminer l'importance des organisations internationales
- Discuter de la pertinence et de la contribution des organisations internationales dans la politique internationale contemporaine

- Appréhender le rôle des institutions et des régimes internationaux dans la politique globale
- Se familiariser aux multiples approches et perspectives des organisations internationales
- Connaitre le rôle, les fonctions et la typologie des organisations internationales
- Repérer l'évolution des organisations internationales à travers le temps
- Comprendre l'importance de la Société des Nations et poser un regard critique sur les forces et faiblesses de l'organisation
- Explorer l'Organisation des Nations Unies, ses principes, objectifs, structure, réalisations et limites
- Porter un regard critique sur le système de sécurité collective et problématiser l'intervention internationale
- Comprendre le cadre conceptuel et opérationnel des opérations de paix de l'ONU
- Identifier, connaître et comprendre les activités respectives des agences spécialisées des Nations Unies
- Adopter un regard critique sur les grands thèmes et enjeux de la vie internationale ainsi que les actions et initiatives adoptées au niveau international, global et régional en lien avec les organisations internationales

ORGANISATION / MODE D'ÉVALUATION

Ouvrages de référence:

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011 (recommandé)

Organisation des Nations Unies, *Les Nations Unies aujourd'hui*, Nations Unies, New York, 2008 (disponible sur le site Moodle du cours)

Il n'y a pas de recueil de textes pour ce cours. À l'exception des ouvrages recommandés, tous les textes et documents requis se trouvent sur le site Moodle du cours. Il est fondamental que les étudiants fassent les lectures recommandées. Ceci pour le bon déroulement du cours et la préparation des travaux prévus à cette fin.

EVALUATION

La charge de travail est répartie selon le format suivant :

Travail d'étape : 30%, 17 octobre 2023

Travail d'analyse : 35%, 21 novembre 2023

Travail final : 35%, 12 décembre 2023

1. Travail d'étape (30%), le mardi 17 octobre 2023

Le travail d'étape porte sur la pertinence des organisations internationales. Il consiste à répondre à la question suivante :

Pour justifier l'importance des organisations internationales, on évoque souvent le fait que tous les pays sont de plus en plus confrontés à des problèmes qui dépassent les frontières nationales. Dans cette optique, les organisations internationales (OI) joueraient un rôle important en aidant à résoudre ces problèmes transnationaux. Plusieurs sont d'avis que les OI soutiennent et complètent les institutions nationales en promouvant et en élaborant des solutions communes au niveau international. En même temps, force est de constater que certaines situations récentes ont rudement mis à l'épreuve le rôle moteur des organisations internationales dans le monde. En mettant en relief les forces et les faiblesses des organisations internationales, veuillez présenter des arguments qui confirment ou qui réfutent la pertinence des organisations internationales dans le contexte international actuel.

Ce travail compte pour **30 points** de l'évaluation finale. Ceci doit être remis sur le site Moodle du cours. **Pas d'envoi de travail par courriel.**

Le travail d'étape doit être écrit dans un texte continu, contenir au **maximum 2000 mots ou 5 pages maximum**. La démarche recommandée est la suivante :

1. Une introduction présentant les grandes lignes du sujet en débat et dans laquelle vous annoncez l'orientation de votre travail (1 page)
2. Un développement dans lequel vous présentez les trois perspectives de la coopération étudiées, en ayant soin d'identifier les similitudes et les différences existant entre celles-ci ainsi que leurs forces et faiblesses respectives. (3 pages)
3. Une conclusion dans laquelle vous revenez sur votre orientation de départ, présentez un bref résumé des perspectives présentées et procédez à certaines considérations sur le rôle des organisations internationales dans la coopération. (1 page)

Critères d'évaluation de chaque travail d'étape :

Introduction : 10 points

Développement : 10points

Conclusion : 5 points

Présentation générale (page de couverture, langue, style, forme et qualité du travail dans son ensemble) : 5 points

À remettre le mardi 17 octobre 2023

2. Travail d'analyse : Organisations internationales et crises politiques (35%, 21 novembre 2023)

Analyse d'une crise ou situation (conflit, problème, enjeu, défi) internationale à la lumière des actions d'une organisation internationale (ONU, ou une agence spécialisée de la famille de l'ONU). Faites intervenir des arguments politiques et juridiques dans votre analyse.

Cet exercice compte pour **35% de la note finale**. Le texte devra contenir **4000 mots, soit 7-8 pages en interligne et demie (excluant la bibliographie)**. Notez bien qu'il s'agit d'un travail de recherche ; la présentation devra respecter les règles de présentation et de citation en vigueur au département. Il est fortement recommandé de consulter et vous référer à la littérature pertinente à votre sujet d'intérêt. Le travail doit être remis **au plus tard le 21 novembre 2023**.

Dans le cadre de ce travail, il est recommandé de choisir **UNE des trois situations de crises suivantes** : La crise en Haïti (Caraïbes), la situation au Mali (Afrique sub-Saharienne), le processus de paix en Colombie (Amérique du Sud).

Le travail doit être écrit dans un texte continu. La démarche recommandée est la suivante :

1. Une introduction présentant brièvement la situation explorée et dans laquelle vous annoncez l'orientation et les étapes de votre travail ainsi que la position défendue (1 page)
2. Un développement dans lequel vous faites un tour d'horizon des tenants et aboutissants de la question en débat : la nature du conflit, son état actuel, les acteurs, les enjeux de fond. Dans cette section, vous présentez également les rôles et les actions de l'organisation internationale dans ce conflit, les initiatives prises et les résultats obtenus s'il y a lieu. (3 pages)

3. Une conclusion dans laquelle vous revenez sur la position annoncée dans l'introduction. Ici vous analysez également, et de manière critique, la pertinence du rôle et des actions de l'organisation internationale étudiée dans ce conflit en établissant ses forces et ses limites objectives quant à la résolution de cette situation internationale (1 page).

D'autres modalités et directives concernant cet exercice vous seront communiquées ultérieurement. Les autres questions s'y rapportant seront abordées en classe et les décisions prises conjointement en fonction des normes du module et du département.

3. Travail final (35%, en groupe), 12 décembre 2023

À réaliser en groupe de 2-4 personnes. Il est impératif de communiquer au professeur votre choix de groupe dans le plus bref délai.

Étude descriptive et analytique d'une institution/agence spécialisée de l'ONU (35 % de la note finale)

Marches à suivre :

I. Introduction générale

- a. Brèves considérations sur les organisations internationales en général, les organisations spécialisées de l'ONU, le problème abordé par l'organisation étudiée ainsi que sa pertinence
- b. Les objectifs de la recherche
- c. La marche à suivre : Comment allez-vous procéder ?

II. Présentation de l'organisme étudié

- a. Contexte historique et politique de sa création
- b. Champs ou domaines d'activités principales
- c. Structure de l'organisme

III. Illustration : présentation d'une action concrète initiée et réalisée par l'organisation

IV. Considérations et appréciations critiques

Le travail final doit contenir au **maximum 5000 mots ou 10-12 pages en simple interligne, excluant la bibliographie.**

Date butoir de remise du travail final : **12 décembre 2023**

PLAN DU COURS

Ce cours représente une période académique de 15 semaines. Le contenu du cours est divisé en 13 leçons ou séances. Une période d'étude d'une semaine est attribuée pour chaque leçon. Chaque leçon ou séance correspond à plus ou moins 6-9 heures de travail. Pour chaque semaine, le calendrier du cours indique les objectifs d'apprentissage et les travaux à effectuer selon le cas.

MODULE I - Organiser les relations entre les États-nations

Ce module vous invite à explorer les principaux outils et concepts nécessaires à la compréhension de la notion d'organisations internationales, en tant que manière d'organiser les relations internationales contemporaines. Il explore de manière systématique la problématique de la coopération multilatérale ainsi que le rôle, les fonctions et la typologie des organisations internationales.

1.1 – 5 septembre

Introduction générale – Présentation du cours et organisation de la session

1.2 – 12 septembre

Perspective : La problématique de la coopération internationale

Dario Battistella « La coopération » in *Théories des relations internationales*, 2^{ème} édition, Paris : Presses des Sciences Po, 2006, p. 394-425

Guillaume Devin « Coopération et organisation » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 13-20

Robert Axelrod « Le problème de la coopération » in Robert Axelrod. *Comment réussir dans un monde d'égoïstes. Théorie du comportement coopératif*, Odile Jacob, 2006, p. 11-29.

Robert Axelrod et Robert O. Keohane "Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions," *World Politics* 38, No. 1 (Octobre 1985), p. 226-254

Didier Houssin « La coopération sanitaire internationale à l'épreuve du COVID-19, *Politique étrangère*, 3 : 2020

1.3 – 19 septembre

Approches : Entre traditions et nouveau

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (dir.) « Des approches théoriques à renouveler » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 61-74.

Michael Barnett et Matha Finnemore "Political Approaches" in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 41-57.

Jorge E. Velasquez "Legal Perspectives" in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 58-81.

1.4 – 26 septembre

Les organisations internationales : Rôle, fonctions, types

Guillaume Devin « Typologies et approche globale » Dans *Les organisations internationales* (2016), Chapitre 3, pages 50 à 63.

Delphine Allés, Frédéric Ramel, Pierre Grossier, "Les Organisations intergouvernementales" in *Les Relations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2018, p.121-135

Michel Viraly « Les relations entre organisations régionales et organisations universelles », in SFDI, Régionalisme et universalisme dans le droit international contemporain, Paris, Pedone, 1977, pp. 147-165

Lectures complémentaires

Clive Archer "Role and Function of International Organizations" in *International Organizations*, 3ème éd., Londres : Routledge, 2001, p. 65-111.

« La notion de fonction dans la théorie de l'organisation internationale », in *Mélanges offerts à Charles Rousseau : La Communauté internationale*, Paris, Pedone, 1974, pp. 277-300

« De la classification des organisations internationales », in *Miscellanea W. J. Ganshof van der Meersch*, Bruxelles, Bruylant, 1972, pp. 365-382

MODULE II : Historique, évolution et structure des OI

Ce module rend compte tant de l'émergence que de l'évolution historique des organisations internationales dans la vie internationale. Il établit la connexion entre le passé et le présent afin de parvenir à une meilleure compréhension de l'interconnexion entre organisations internationales et politique globale. Ici nous mettons l'accent sur le rôle pionnier des unions administratives et de la Société des nations (SDN), le processus de formation de l'Organisation des Unies (ONU) ainsi que la manière dont celle-ci est structurée et déployée dans le reste du monde.

2.1. – 3 octobre - Historique et évolution : Des unions administratives à la Société des Nations (SDN)

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les développements de l'action internationale concertée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 21-33. (Disponible à la réserve de la bibliothèque de droit et science politique)

Ghebali, V.-Y. (2000). La gestion des conflits internationaux par la Société des Nations : Rétrospective critique. *Études internationales*, 31(4), 675–690.

Diane Ethier « Évolution historique » in *Introduction aux relations internationales*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, 4e édition p. 96-107.

Lectures complémentaires

David Armstrong, Lorna Lloyd et John Redmond, « The League of Nations » in David Armstrong *et al.* (dirs.) *International Organisation in World Politics*, 3^{ème} édition, London: Palgrave, 2004, p. 16-36 (Disponible à la réserve de la bibliothèque de droit et science politique).

Clive Archer « Definitions and History » in Clive Archer *International Organizations*, 3ème édition, London: Routledge, 2001, p. 1-34 (Disponible à la réserve de la bibliothèque de droit et science politique).

Pierre Gerbet, Victor Yves Ghebali et Marie Renée Mouton, “Origine et structure de la Société des Nations” dans *Société des Nations et Organisation des Nations Unies*, éditions Richelieu, p. 13-143, 1973 (Disponible à la réserve de la bibliothèque de droit et science politique).

2.2 – 10 octobre - L’Organisation des Nations Unies : Origines, principes, structure et système

Stephen Wertheim “Instrumental Internationalism: The American Origins of the United Nations, 1940–3” *Journal of Contemporary History*, 2019, Vol. 54(2) 265–283

Organisation des Nations Unies, *Les Nations Unies aujourd’hui*, chapitre I, « L’organisation des Nations Unies », New York, 2008, p. 1-78. (Disponible sur le site Moodle)

Guillaume Devin et Delphine Placidi-Frot, « Les évolutions de l'ONU : concurrences et intégration », *Critique internationale*, 2011/4 n° 53, p. 21-41.

Lectures complémentaires

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les développements de l’action internationale concertée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 36-44. (Disponible à la réserve de la bibliothèque de droit et science politique).

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Une fonctionnalité controversée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 75-107 (Disponible à la réserve de la bibliothèque de droit et science politique).

******* 17 octobre 2023 - REMISE DU TRAVAIL D’ÉTAPE**

MODULE III - Cadre de l'ONU pour la paix

Ce troisième module fait le tour du cadre de l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous y étudions en particulier le système de sécurité collective et le cadre conceptuel et opérationnel des « opérations de paix ».

3.1 – 17 octobre - La sécurité collective et la problématique de l'intervention internationale

Philippe Moreau-Desfarges « La sécurité collective » in *L'ordre mondial*, chapitre 3, Armand Colin, 2008, p. 85-119.

Hans J. Morgenthau “The Political Conditions for an International Police Force” *International Organization*, printemps 1963, Vol. 17, No. 2, p. 393-403

David Ambrosetti et Yves Buchet de Neuilly « Les organisations internationales au coeur des Crises : Configurations empiriques et jeux d'acteurs » *Cultures & Conflits* 75, automne 2009, p. 1-9

Lectures complémentaires

Alexandra, Novosseloff, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies et la maîtrise de la force armée : Dialectique du politique et du militaire en matière de paix et de sécurité*, chapitre II, **partie III**, « Les mécanismes du chapitre VII de la Charte » ; **partie IV** « L'ONU : Une organisation de sécurité collective ou de défense collective ? » Bruxelles : Bruylant, 2003, p. 113-134.

Djamchid Momtaz « L'intervention d'humanité » de l'OTAN au Kosovo et la règle du non-recours à la force, *Revue internationale de la Croix-Rouge* # 837, 31-03-2000.
<https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/5fzg3n.htm>

Organisation des Nations Unies, *Les Nations Unies aujourd'hui*, chapitre 2 « Paix et sécurité internationales », New York, 2008 (Disponible sur le site Moodle)

24 octobre - Semaine de relâche

3.2 31 octobre - Les opérations de paix de l'ONU : cadre conceptuel et opérationnel

Organisation des Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/capstone_doctrine_fr.pdf

Paul D Williams 'The History of United Nations Peacekeeping Operations from 2000 to 2002', *Peace Operations Training Institute*, 2020.

Thierry Tardy « L'ONU et la gestion des conflits yougoslaves (1991-1995) : Faillite d'une institution, faillite des États ? *Relations internationales*, 2006/4 n° 128, pages 37 à 53

Lectures complémentaires

Alex J. Bellamy et Paul D. Williams « Peace Operations in the Twenty-First Century » in *Understanding Peacekeeping*, Polity press, deuxième édition, 2010, p. 121-152.

Adriana Erthal Abdenur "UN Peacekeeping in a Multipolar World Order: Norms, Role Expectations, and Leadership" in C. de Coning and M. Peter (eds.), *United Nations Peace Operations in a Changing Global Order*, Palgrave Macmillan, 2019 pp 45-65

Visionnement du documentaire *L'ONU, dernière station avant l'enfer*, réalisé par Pierre-Olivier François

<https://www.youtube.com/watch?v=Sc5oXDg0Bkg>

7 novembre - Enjeux actuels et futurs du système des Nations Unies : le Conseil de sécurité à l'épreuve des mutations globales

Ici nous engageons des discussions critiques autour de l'avenir du multilatéralisme et des organisations internationales dans un système international caractérisé par une transition conflictuelle, des rivalités et tensions renouvelées et une orientation incertaine. Nous mettons particulièrement l'emphase sur la problématique de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU

Serge Sur « Le conseil de sécurité : blocage, renouveau et avenir » *Le Seuil* / « *Pouvoirs* » 2004/2 n° 109, p. 61 à 74

Mark Mallow Brown "Can the UN be reformed?" *Global Governance* 14 (2008), p. 1-12.

Alexandra Novosseloff, « L'élargissement du Conseil de sécurité : enjeux et perspectives », *Relations internationales*, Vol 128, sept-décembre 2006, p. 3-14.
Security Council Report In Hindsight: Challenging the Power of the Veto, May 2022
Monthly Forecast, 29 April 2022, <https://www.securitycouncilreport.org/monthly-forecast/2022-05/in-hindsight-challenging-the-power-of-the-veto.php>

Lectures complémentaires

Koffi Annan, « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », *Rapport du secrétaire général des Nations Unies*, New York, 21 mars 2005.

http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/docs/gaA.59.2005_Fr.pdf

Antonio Guterres *Notre Programme commun – Rapport du Secrétaire général*
Organisation des Nations Unies, 2021 <https://reliefweb.int/report/world/notre-programme-commun-rapport-du-secr-taire-g-n-ral>

MODULE IV - Les agences spécialisées de l'ONU

Ce module procède à une incursion dans l'univers des agences spécialisées de l'ONU, en mettant en relief la manière dont ces agences remplissent leur mission s'acquittent de leur mandat dans le système des Nations Unies. Nous y explorons, entre autres, les agences relatives à la paix et à la sécurité internationale, les agences à vocation sociale, humanitaire et culturelle, les agences de coopération pour le développement, et les agences à vocation économique, commerciale et industrielle.

4.1 – 14 novembre - Les agences relatives à la paix et à la sécurité internationale

- L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- L'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA)
- L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OPCW)
- L'Organisation du Traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBTO)
- La Direction des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- *L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)*
- L'Organisation internationale de police criminelle (OIPC) – INTERPOL

Lecture

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les nouvelles orientations de la sécurité internationale » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 159-193.

Organisation des Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à : http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

4.2 – 21 novembre – Les agences à vocation sociale, humanitaire et culturelle

- L'Organisation internationale du travail (OIT)
- L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- L'Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ((HCDH)
- L'Organisation météorologique mondiale (OMM)
- Le Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Lecture

Maurice Bertrand, *L'ONU*, chapitre 3 « L'ONU-économique et sociale », 6e éd., Paris : La Découverte, 2006, p. 47-83.

******* 21 novembre - REMISE DU TRAVAIL D'ANALYSE**

4.3 – 28 novembre - Les agences de coopération pour le développement

- Le Groupe de la Banque mondiale
- La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Le Programme alimentaire mondial (PAM)
- Le Fonds international de développement agricole (FIDA)
- L'Autorité internationale des Fonds Marins (ISA)
- Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE)
- La Banque interaméricaine de développement (BID)

- La Banque Africaine de développement (BAD)
- La Nouvelle Banque de développement (BRICS)

Lectures

Maurice Bertrand, *L'ONU*, chapitre 3 « L'ONU-économique et sociale », 6e éd., Paris : La Découverte, 2006, p. 47-83.

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « La transformation du multilatéralisme » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 121-158.

Jacobo GRAJALES and Marie SAIGET « Repolitiser l'étude de l'aide au développement » *Cultures et Conflits*, Été 2022, No. 126, pp. 7-18

Auriane GUILBAUD « La réforme des organisations internationales de développement par le 'modèle des parties prenantes' : Les effets d'un double mouvement contradictoire sur la contestation transnationale », *Cultures et Conflits*, Été 2022, No. 126, pp. 19-40

4.4 5 décembre - Les agences à vocation économique, commerciale et industrielle

Les agences à vocation économique, commerciale et industrielle

- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Organisation mondiale des douanes (OMD)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation mondiale du tourisme
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- Organisation maritime internationale (OMI)
- Union internationale des télécommunications (UIT)
- Union Postale Universelle (UPU)

Lectures recommandées

Yves Schemel « L'Organisation mondiale du commerce et l'instabilité internationale » in Guy Lachapelle et Stéphane Paquin (dir.) *Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies subétatiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 39-58

Jean-Pierre Cling *et al.* « La Banque mondiale, entre transformations et résilience », *Critique internationale*, 2011/4 n° 53, p. 43-65

Ngair Woods “Bretton Woods Institutions” in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 233-253.

12 décembre - Considérations et bilan

REMISE DU TRAVAIL FINAL

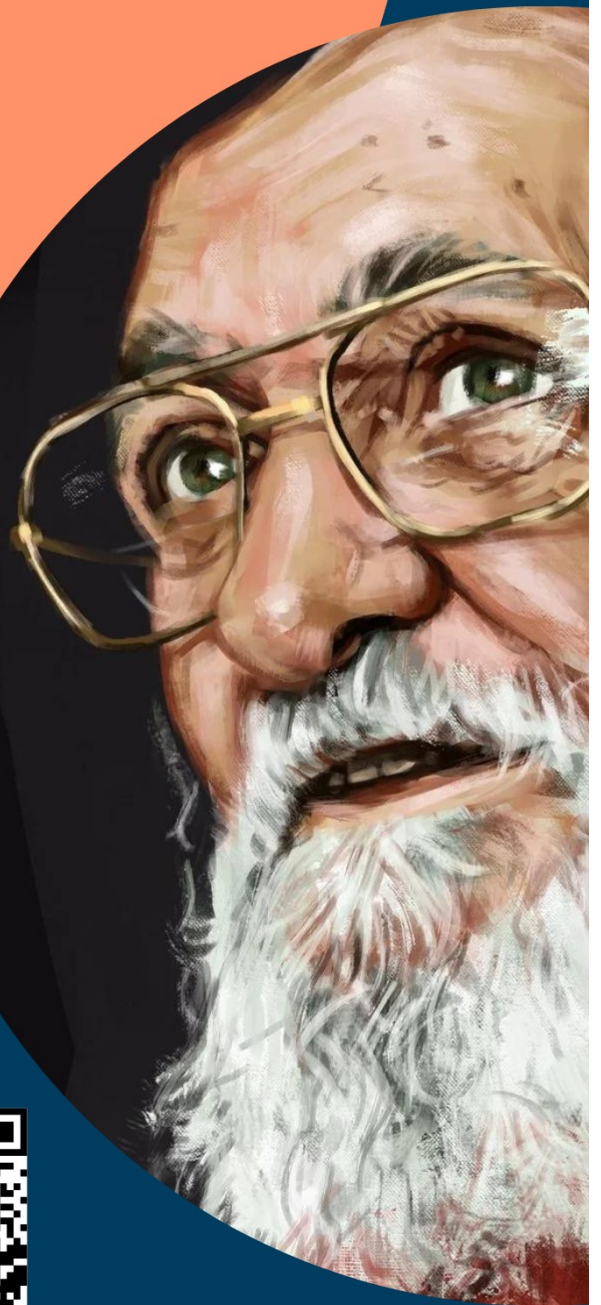
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*